



## Compte-rendu du Comité Syndical du 6 mars 2021

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BRIFFAULT, Daniel COUDREUSE, Régis NOIR, Catherine PAULOUIN, Gaëtan VALLEE, Mélanie COSNIER, Pascal LELIEVRE, Jean-Louis LEMARIÉ, Nicolas LEUDIÈRE, Pierre PATERNE, Emmanuel D'AILLIERES, Rémy FROGER, Francis HOURQUEBIE, Sylvie LE DRÉAU, Joël LEPROUX, Roger PIERRIEAU, Dominique ROUSSEAU, Catherine TAUREAU, Noël TELLIER, Sonia TREMOUREUX, Daniel CHEVALIER, Emmanuel FRANCO, Delphine DELAHAYE

### ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marc BAUDRY, Emmanuel DUHAMEL, Christian GILLES, Sébastien HUET, Michel LEGENDRE, Anthony MUSSARD, Jean-Louis MORICE, Antoine d'AMECOURT, Jean-Louis LEMAITRE, Corinne KALKER, Brigitte TETU-EDIN, Emma VERON, Jean-François ZALESNY, Dominique DHUMEAUX, Patrick MAUBOUSSIN, Fabien LORNE, Catherine PAINEAU, Martine CRNKOVIC,

**Equipe technique :** Céline BIHEL, Isabelle VACHÉ, Carole LESIOURD

Le secrétaire de séance est nommé : Monsieur Emmanuel d'AILLIERES est désigné pour remplir ses fonctions après acceptation de l'intéressé.

### Ouverture de séance

Le secrétaire, Monsieur Emmanuel d'AILLIERES, prononce un mot d'accueil et le Président, Monsieur Emmanuel FRANCO ouvre la séance.

### I- Approbation du compte rendu de la séance du 30 Janvier 2021

Le Président propose au Comité Syndical l'approbation du compte-rendu de sa session du 30 janvier 2021. Aucun participant ne formule de remarque. Ledit compte-rendu est alors adopté à l'unanimité des présents.

### II- Compte administratif 2020

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	227
011 - Charges à caractère général	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	
042 - Dotations aux amortissements	
65 - Autres charges de gestion courante	
<b>RECETTES</b>	<b>365</b>
70 - Produits de services	
74 - Dotations, subventions et participations	

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	233
13 - Subventions d'investissement	
20 - Immobilisations incorporelles	
21 - Immobilisations corporelles	
40 - Opérations d'ordre	
<b>RECETTES</b>	<b>253</b>
13 - Subventions d'investissement	
40 - Opérations d'ordre	



### Synthèse du compte administratif 2020 :

	Résultat CA 2020	Résultats antérieurs reportés	Résultats cumulés	RAR rattache
--	---------------------	-------------------------------------	----------------------	-----------------

En conséquence, le Comité syndical approuve à l'unanimité :

- ✓ D'arrêter les comptes présentés et approuver le Compte Administratif 2020
- ✓ D'Autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

### III- Compte de gestion 2020

Actif net		Passif net
Immobilisations incorporelles (nettes)	241 270 €	Fonds globalisés
Immobilisations corporelles	3 110 €	Réserves
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>244 380 €</b>	Différences sur réalisations d'immobilisations
Créances	49 860 €	Report à nouveau
Disponibilités	419 500 €	Résultat de l'exercice
		Subventions non transférables
<b>Total actif circulant</b>	<b>469 360 €</b>	<b>Total Fonds Propres</b>
		Fournisseurs

### Résultats budgétaires de l'exercice :

	Section d'investissement	Section fonctionne
Prévisions budgétaires totales	461 370,12 €	567 323,5
Titres de recettes émis	303 849,57 €	429 332,5
Réduction de titres	50 000 €	63 897,9
<b>Recettes nettes</b>	<b>253 849,57 €</b>	<b>365 434,5</b>
Autorisations budgétaires totales	376 654,53 €	499 826,5
Mandats émis	283 961,32 €	229 761,5

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Résultat de l'exercice 2020
--	---	--------------------------------



**Le Comité syndical approuve à l'unanimité :**

- ✓ **Le Compte de gestion 2020,**
- ✓ **Autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.**

#### **IV- Rapport d'Orientations Budgétaires**

Le ROB détaillé est placé en annexe.

Les débats concernant le ROB portent sur :

- Le SCoT :
  - L'importance de se doter de moyens humains pour mener l'évaluation à mi-parcours (horizon 2023) est soulignée
  - Le besoin d'informations des nouveaux élus quant au contenu du SCoT est exprimé : la synthèse du document sera envoyée par mail et une demi-journée d'informations sera proposée aux élus du Pays dans les meilleurs délais
- La PTRE :
  - La prestation prévue auprès de l'Espace Info Energie (EIE) est discutée : il est souligné l'importance de la qualité du premier contact téléphonique (acte A1) pour mettre en confiance les habitants et crédibiliser le service. Une rencontre a été organisée avec l'EIE le 3 mars 2021 et une demande a été formulée par le Pays Vallée de La Sarthe quant aux missions à déléguer à l'EIE (au choix : seulement les actions de communication grand public / actions de communication et une partie des permanences téléphoniques / actions de communication et toutes les permanences téléphoniques). Une autre piste d'un prestataire privée est également étudiée concernant les permanences téléphoniques (actes A1).
  - La volonté d'acheter un véhicule supplémentaire qui soit électrique et qui permette la mobilité des agents PTRE. Le choix d'achat plutôt que de location est justifié pour mobiliser des subventions LEADER
  - Les supports de communication à destination des habitants sont en cours d'élaboration et seront disponibles d'abord sur la CDC du Pays Sabolien, puis sur LBN et Val de Sarthe (à l'automne).

#### **V- Mise en place d'une prime exceptionnelle**

Le Président propose la mise en place d'une prime exceptionnelle COVID qui sera :

- attribuée aux agents pour lesquels, du fait de la nécessité d'effectuer leurs fonctions en télétravail, avec leur matériel personnel, en assurant la continuité du fonctionnement de la collectivité tout en s'adaptant aux contraintes et évolutions réglementaires liées à la situation d'état d'urgence sanitaires.
- d'un montant maximum de 1 000 euros (mille euros maximum).
- exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.
- cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes.
- Cette prime exceptionnelle n'est pas reconductible.

**En conséquence, le Comité syndical valide à l'unanimité de :**

- **D'adopter les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle telles que proposées et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son versement.**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.**



## VI- Mise en place d'une Carte Achat

Le Président propose la mise en place d'une carte bancaire au Pays Vallée de la Sarthe, selon les modalités suivantes :

- La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement
- Prestation passée auprès de la Caisse d'Epargne
- Pour une durée de 3 ans : du 6 mars 2021 au 6 mars 2024
- Le Président désigne les porteurs et leur habilitation
- Montant plafond de 5 000 € annuel
- Retrait d'espèces impossible
- Coût annuel de 200 €

En conséquence, le Comité syndical valide à l'unanimité :

- D'adopter les modalités de dotation du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe d'une Carte Achat, telles que proposées
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision

## VII- Questions diverses

Le Comité Syndical choisit le nom de la future PTRE du Pays Vallée de la Sarthe :

**SARHA**  
**Service**  
**d'Accompagnement**  
**à la Rénovation de**  
**l'Habitat**

Le prochain Comité Syndical est fixé au Samedi 3 avril 2021 à 11h à Juigné.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Monsieur Emmanuel FRANCO clôt la session à 12h en remerciant les participants.

**Le Secrétaire,**

**Emmanuel d'AILLIERES**

**Le Président,**

**Emmanuel FRANCO**



## VI- Mise en place d'une Carte Achat

Le Président propose la mise en place d'une carte bancaire au Pays Vallée de la Sarthe, selon les modalités suivantes :

- La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement
- Prestation passée auprès de la Caisse d'Epargne
- Pour une durée de 3 ans : du 6 mars 2021 au 6 mars 2024
- Le Président désigne les porteurs et leur habilitation
- Montant plafond de 5 000 € annuel
- Retrait d'espèces impossible
- Coût annuel de 200 €

En conséquence, le Comité syndical valide à l'unanimité :

- D'adopter les modalités de dotation du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe d'une Carte Achat, telles que proposées
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision

## VII- Questions diverses

Le Comité Syndical choisit le nom de la future PTRE du Pays Vallée de la Sarthe :

**SARHA**  
**Service**  
**d'Accompagnement**  
**à la Rénovation de**  
**l'HABITAT**

Le prochain Comité Syndical est fixé au Samedi 3 avril 2021 à 11h à Juigné.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Monsieur Emmanuel FRANCO clôt la session à 12h en remerciant les participants.

Le Secrétaire,

  
Emmanuel d'AILLIERES

Le Président,

  
Emmanuel FRANCO

